

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR FINANCES
REF : APB

DEC2016_ 0002

DECISION

OBJET : TARIFICATION DES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE SERVICE DU PATRIMOINE A EFFET DU 8 FEVRIER 2016

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les prestations proposées par le Service du Patrimoine, visant à la valorisation du patrimoine de la Ville de Noisiel,

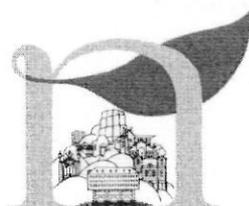
CONSIDERANT qu'il convient d'en fixer la nouvelle tarification,

DECIDE

ARTICLE 1 : A effet du 8 février 2016, les tarifs des prestations du Service du Patrimoine sont fixés comme suit :

Prestation	Tarifs (en euros TTC)
Circuit de visite groupe 1h30	100,00
Circuit de visite groupe 2h30	130,00
Circuit de visite groupe tarif réduit (public spécifique)	40,00
Circuit de visite groupe en anglais 1h30	120,00
Circuit de visite groupe en anglais 2h30	150,00
Balade contée 1h30 groupe	110,00
Circuit de visite pour individuels plein tarif	7,00

1



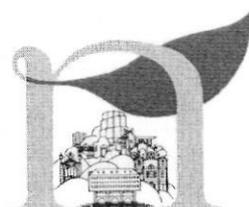
VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_0002
portant tarification des prestations proposées par le Service du Patrimoine à effet du 8 février 2016

Prestation	Tarifs (en euros TTC)
Circuit de visite pour individuels tarif réduit (6-18 ans, étudiants, handicapés et demandeurs d'emploi)	5,00
Activité événementielle spécifique (croisière, conférence, visite, atelier...)	1,00
Journée événementielle	15,00
Conférence plein tarif	6,00
Conférence tarif réduit (6-18 ans, étudiants, handicapés et demandeurs d'emploi)	4,00
Circuit de visite pédagogique collèges et lycées 1h30	90,00
Circuit de visite pédagogique collèges et lycées 2h00	120,00
Circuit de visite pédagogique collèges et lycées tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	45,00
Circuit de visite pédagogique primaires et centres de loisirs plein tarif	70,00
Circuit de visite pédagogique primaires et centres de loisirs tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	35,00
Atelier pédagogique tous niveaux	90,00
Atelier pédagogique tous niveaux tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	45,00
Duo découverte pédagogique (visite+atelier OU visite+visite) tarif plein	150,00
Duo découverte pédagogique (visite+atelier OU visite+visite) tarif spécifique communes de Champs-sur-Marne, Torcy et Lognes	75,00
Indemnité de retard (taux horaire)	30,00
Atelier pédagogique hors temps scolaire tarif individuel	5,00
Livre « Noisiel et ses environs »	19,00
Livre « Chocolat Menier »	48,00
Livre « Noisiel : hier, aujourd'hui, demain »	24,90
Monographie collection « les carnets du patrimoine »	3,00
Livre Guide Gallimard « les patrimoines de France »	35,00
Monographie collection « les carnets du patrimoine » hors-série	5,00
DVD « L'histoire fondante du chocolat Menier »	13,00

2

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 21/01/2016

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ **0002**
portant tarification des prestations proposées par le Service du Patrimoine à effet du 8 février 2016

Prestation	Tarifs (en euros TTC)
Carte postale	0,70
Marque- pages	1,00
Poster / Affiche	5,00
Photocopie format A4	0,18
Photocopie format A3	0,36

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Torcy
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 19 JAN. 2016

Le Maire



Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	21 JAN. 2016
Affiché le	21 JAN. 2016
Notifié le	
Publié le	21 JAN. 2016

